



Bulletin de liaison du Comité des Travaux Sous Tension n° 27
Janvier 2023

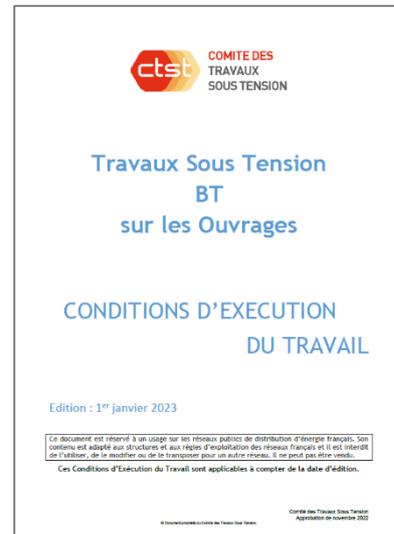
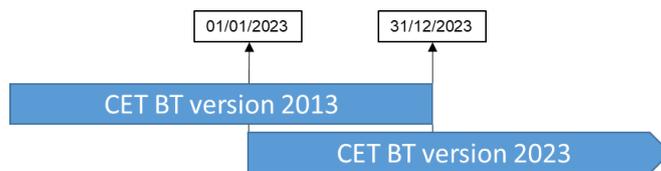
Sommaire

1.	A destination des employeurs	2
1.1	CET BT	2
1.2	Cursus de formation TST BT	3

1. A destination des employeurs

1.1 CET BT

Le Comité des Travaux Sous Tension a approuvé la mise à jour des CET BT le 17 novembre 2022. Les nouvelles CET BT sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023. Les CET BT Edition 2013 restent applicables jusqu'au 31 décembre 2023 afin de permettre une mise à niveau progressive des opérateurs. Durant cette période, les deux versions des CET BT pourront être utilisées.



Les CET BT Edition 01-2023, les CET Edition 2013 ainsi qu'une version des CET BT Edition 01-2023 incluant le surlignage en jaune des éléments modifiés sont disponibles en téléchargement libre sur le site internet du Comité des TST (lien : <https://www.comite-tst.com/documents>) pour les entreprises effectuant des travaux sous tension sur les ouvrages.

D'ici le 31 décembre 2023, les changements apportés par la nouvelle version doivent être portés à la connaissance des personnes qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation de TST BT sur les ouvrages (employeurs, encadrants, chargés de préparation, chargés de travaux et exécutants). A minima les changements qui concernent leur périmètre d'activité doivent leur être portés.

Le déploiement peut être effectué au sein même des entreprises, par des personnes ayant une bonne connaissance des TST BT. Les organismes de formation agréés par le Comité des Travaux Sous Tension (liste disponible sur le site internet du Comité des TST : <https://www.comite-tst.com/liste-des-centres-de-formation-agrees-en-basse-tension>) peuvent également être consultés.

Pour faciliter cette action, deux kits de présentation sont mis à disposition sur le site du Comité des TST (lien : <https://www.comite-tst.com/documents>). Ils présentent les évolutions majeures ainsi que certains points qui n'ont pas été fondamentalement modifiés, mais qui méritent d'être rappelés compte tenu du retour d'expérience et de l'accidentologie.

Le kit « employeurs et encadrants » est plutôt à destination des employeurs et encadrants.

Le kit « opérateurs » est à destination des chargés de préparation, des chargés de travaux, des exécutants mais également de toute personne ayant à suivre l'activité TST BT et à réaliser des visites de chantiers TST BT.

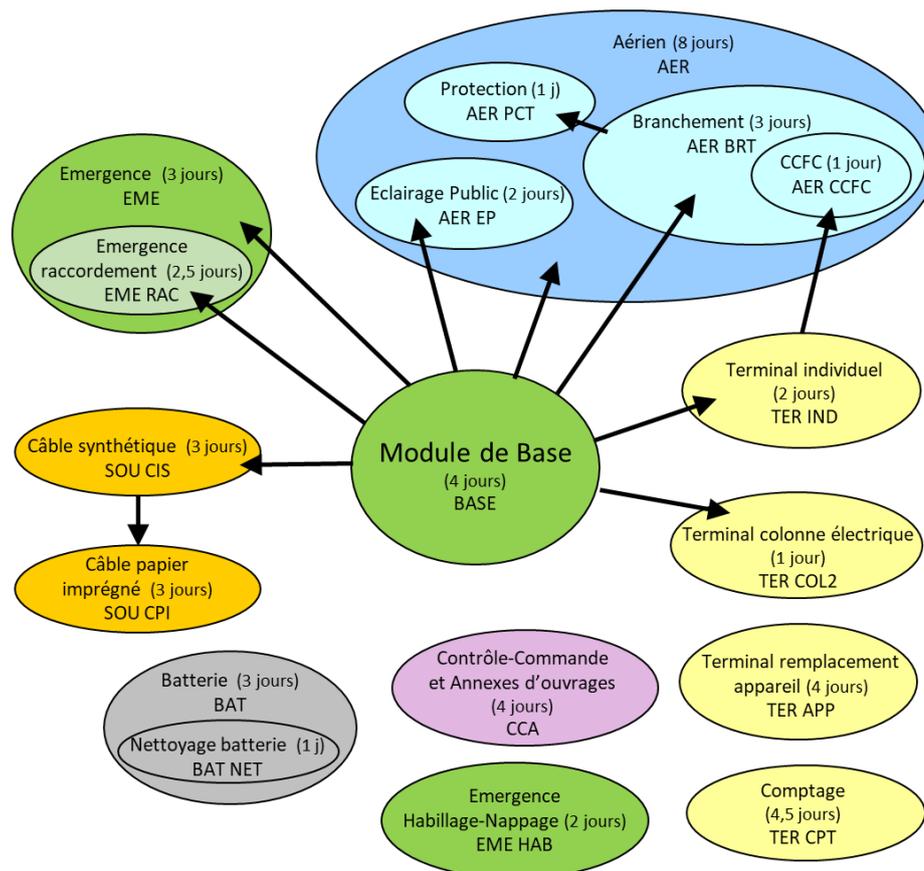
A l'issue du déploiement, l'ensemble des acteurs (encadrants, chargés de préparation, chargés de travaux et exécutants) devra disposer du recueil des CET BT Edition 01-2023.

1.2 Coursus de formation TST BT

Le Coursus de formation aux travaux sous tension BT sur les ouvrages a évolué au 1^{er} janvier 2023 :

- Création d'un module TER COL2 en remplacement du module TER COL, le nouveau module permet la vérification du serrage des bornes des appareils équipant les colonnes électriques et le raccordement d'une dérivation individuelle alimentant un coffret de comptage IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique), le module TER COL reste applicable jusqu'au 31 décembre 2023.
- Intégration de la décision du Comité des TST permettant d'habiliter d'indice « T » sur les ouvrages de type «TERMINAL» limitée aux colonnes électriques pour le raccordement d'une dérivation individuelle alimentant des coffrets de comptage IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique) les salariés ayant suivi le module AER (ouvrage aérien) ou le module AER BRT (ouvrage aérien limité au branchement aérien et aéro-souterrain) ou le module SOU CIS (ouvrage souterrain limité au câble à isolation synthétique).
- Suppression du module BAT OMT à la suite de l'évolution des seuils relatifs aux travaux sur les batteries.

Schéma du cursus de formation aux TST BT :



La liste des modules de formation et leur périmètre d'habilitation est disponible sur le site du Comité des TST (lien : <https://www.comite-tst.com/la-formation-des-operateurs-tst>).

FIN